

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2026

REGLEMENTATION DE LA

CIRCULATION

Le Maire de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 122.22 et L. 131.1 et suivants,

Vu le Code de la Route et la réglementation en la matière,

Considérant qu'à l'occasion de la Fête Nationale 2026, et plus particulièrement de la retraite aux flambeaux du 13 Juillet 2026, Cité du Blanc-cul, il convient de prendre toute mesure pour assurer tant le déroulement des manifestations que la circulation, et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée du défilé, la circulation des véhicules sera restreinte rues Mousseron, Franklin, Copernic, Andersen, Platon, place Balavoine, Parc Verlaine :

Le Lundi 13 Juillet 2026

de 21 heures à 23 heures.

Article 2 : L'accès et la desserte des propriétés riveraines ainsi que le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence, seront sauvegardés.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- aux Services Départementaux de la Voirie
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- à la Société Evéole

Fait à Masny, le 10 Juillet 2026

Le Maire, Lionel FONTAINE

